

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 3 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION :

30 AOUT 2019

DATE D’AFFICHAGE :

30 AOUT 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 28

Présents : 17

Votants : 22

L’an deux mille dix-neuf, le trois septembre à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

Étaient présents : Jean-Michel LEFEBVRE, Christelle DERUYE, Francis BELLUAU, Émilie CONSONNI, Alain GALLET, Jean-Claude BOULARD, Gersende CARRION, André DELVILLE, Philippe GAGNOT, Chrystèle LEFÈVRE, Cécile LE BORGNE, Jean-Louis LE GOFF, Fabienne LHUISSIER, Michel LOUAZÉ, Chantal MOISI, Cécile PÉAN, Guillaume TERTEREAU

Étaient absents excusés :

Claude MAUDUIT donne procuration à Francis BELLUAU
Christian JONCHERAY donne procuration à Christelle DERUYE
Jean COCHIN donne procuration à Alain GALLET
Jean-Louis CECCANTI donne procuration à Jean-Claude BOULARD
Michel LUILLIER donne procuration à Chantal MOISI
Jacques DEZÈRE
Isabelle CHAUVIÈRE,
Aurélié CANET
Christelle GUIBERT
Marie NICOLAS
Cécile PLET- -ROL-TANGUY

Secrétaire : Émilie CONSONNI

Après avoir constaté les irrégularités du compte-rendu du 4 juillet 2019, le Conseil Municipal l’approuve à l’unanimité et n’émet aucune observation.

1° - REDEVANCE D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2019 – GRDF (RODP et ROPDP) :

- Formule de calcul de la R.O.D.P. (*Redevance d’Occupation du Domaine Public*)

$(0,035 \times L + 100) \times TR$

L = Longueur du réseau soit : 5 812 m

TR = Taux de revalorisation : 1,24

Montant : **376 €**

- Formule de calcul de la R.O.P.D.P. (*Redevance d’Occupation Provisoire du Domaine Public*)

$(0,035 \times L \times TR'$

L = Longueur des canalisations construites ou renouvelées et mise en gaz sur 2019

TR' = 1,06

Montant : **24 €**

GRDF propose **400 €** pour la redevance d'occupation du Domaine Public Gaz 2019

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la redevance de 400 € versée par GRDF pour l'occupation du domaine public.

2° - AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA SECRÉTAIRE MÉDICALE :

Lors du Conseil Municipal du 2 juillet 2019 vous avez voté pour le principe l'augmentation du temps de travail d'une secrétaire médicale de 20 h à 28 h.

Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe a donné son accord pour cette augmentation au 4 septembre 2019. Il faut que le Conseil Municipal se prononce une nouvelle fois pour valider ce contrat pour un an renouvelable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'augmentation du temps de travail d'une secrétaire.

M. Jean-Michel LEFEBVRE, en profite pour faire un point.

Les deux médecins sont bien intégrées au Centre Municipal de Santé et les retours des usagers sont plus que positifs.

Une secrétaire est en arrêt depuis le 27 août 2019 pour un accident de la route en sortant du Centre Municipal de Santé. Nous avons paré au plus urgent en demandant à Arnaud MALASSIGNÉ de la remplacer au pied levé. La Mairie a assuré la prise de rendez-vous le reste du temps.

M. Philippe GAGNOT s'interroge sur l'emploi du temps des deux secrétaires : 56 heures (28 h x 2).

M. Jean-Michel LEFEBVRE explique qu'en plus de la prise de rendez-vous, les secrétaires effectuent le pointage des rentrées d'argent de la CPAM, MSA, Mutuelles et autres.

Les deux médecins étant présentes 35 heures chacune, il a fallu couvrir au maximum leurs amplitudes horaires puisque ce sont les secrétaires qui encaissent l'argent et qui enregistrent la carte vitale.

M. Jean-Michel LEFEBVRE ajoute que la Préfecture n'a pas répondu dans les deux mois à notre courrier en recommandé et que cela vaut accord tacite.

L'Agence Régionale de Santé a donné son accord sur l'avenant de la Société LIVI pour le lancement de la télé-médecine avec accord de la CPAM.

Suite à l'intervention de M. Jean-Claude BOULARD concernant le 3^e médecin, M. Jean-Michel LEFEBVRE précise que le docteur OLIVE ne fait pas parti du Centre Municipal de Santé et qu'il reste ainsi médecin libéral et indépendant.

3° - APPEL D'OFFRES – RESTAURANT SCOLAIRE :

La Société retenue est la Société « RESTAVAL » de Le Mans. La société recrute un cuisinier pour une cuisine traditionnelle, fait maison avec des produits frais.

INFORMATIONS :

Mme Christelle DEROYE présente la Société retenue pour la cuisine du restaurant scolaire.

4 sociétés ont répondu à notre appel d'offres. La note finale était décomposée comme suit :

Prix : 30 %

Qualité des produits : 30 %

Sécurité alimentaire : 30 %

Développement durable : 10 %

La Société RESTAUVAL a été choisie parce qu'elle propose une cuisine traditionnelle, avec des produits de saison, au maximum en circuit court.

Du fait maison avec 85 % de produits frais et un produit BIO par semaine. Une animation par mois sera proposée ainsi que des invitations au goût.

Mme Christelle DEROYE en profite pour faire un point sur la rentrée au restaurant scolaire :

Les effectifs :

34 enfants en maternelle + 8 occasionnels

81 enfants en élémentaire + 16 occasionnels

22 enfants de l'École Notre-Dame

La Société RESTAUVAL a recruté un cuisinier, M. Gérard GOURDIN à 35 h/semaine et a proposé à Mme Nathalie TISON 2 h/jour en aide cuisine.

Mme Sylviane FRÉTIGNÉ ayant fait valoir ses droits à la retraite, c'est Mme Patricia CHAUSSÉE, qui a demandé à travailler à 50 %, qui assure le pointage des absents, qui met le couvert le matin et qui aide au service. Elle sera la référente pour les parents, le cuisinier et les enfants.

Toujours deux services :

⇒ L'un avec les Maternelles et CP,

⇒ L'autre avec les CE1, CE2, CM1 et CM2

Christa, Marie-France et Émilie assurent le transport et le service des Maternelles.

Nathalie, Marina et Nadine pour les Élémentaires.

Monsieur Jean-Claude Boulard demande si le nombre d'agents a diminué au sein de la cantine. Madame Christelle Deroye lui répond qu'étant donné la distance entre l'école et le restaurant scolaire, la Commune est confrontée à des réglementations pour tout ce qui concerne les déplacements.

Malgré cela nous noterons une diminution d'équivalents temps plein (de 4.7 à 3 équivalents temps plein avec le cuisinier).

Mise en place à la rentrée 2019 d'un mini-self pour les élèves du CE1 au CM2. Les Maternelles, les CP et Notre-Dame sont toujours servis à table.

Ce choix va permettre de lutter contre le gaspillage alimentaire et un meilleur tri sélectif.

Comme convenu, les familles, dont les dettes de cantine n'ont pas été réglées, ont été reçues, appelées et ont été destinataires de lettre en recommandée avec accusé réception.

...suite

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

La plus grande partie de ces familles ont soit payées leurs dettes ou fait un échelonnement avec le Trésor Public. Deux familles n'ont pas été acceptées. Une famille a décidé de ne pas inscrire ses enfants à la cantine.

Mme Chantal MOISI s'interroge sur ces familles dont, une est partie à Le Mans et estime que ce n'est pas à la Commune de Marolles-les-Braults de supporter ces pertes.

4° - RENTRÉE SCOLAIRE :

Un point sera fait en séance par Mme Christelle DERUYE, Maire Adjointe chargée des affaires scolaires :

- Écoles,
- Collège,
- Cantine,
- T.A.P.

INFORMATIONS :

☐ - **École Maternelle** : 62 enfants – même équipe enseignante

☐ - **École Élémentaire** : 107 enfants – effectif en baisse – 3 nouvelles enseignantes et quelques changements :

CE1/CE2 : Mme Noémie BEJARD,
CE1/CE2 : Mme Hélène POTIER

Complément de service : Mme Justine PELOIS



```
graph LR; A[Mme Justine PELOIS] --> B[CP (vendredi)]; A --> C[CM2 (jeudi)];
```

Mme Nathalie TRANSON, directrice, prend en charge les CM2.

Deux auxiliaires de vie scolaire (AVS) ont été nommés pour des temps partagés : Mme Christine JEUSSELIN et M. Bruno GAUDET.

☐ - **École Privée** : 31 enfants (14 Marollais) – 2 classes des TPS au CP et des CE1 au CM2 – Même équipe enseignante (Mme GAULIN et Mme POLPRÉ)

☐ - **Collège Jean-Moulin** :

M. JAMBOU, principal a été remplacé par Mme CAILLAUX (*1^{er} poste en tant que principale, vient de Saint-Sébastien-sur-Loire dans la banlieue de Nantes*).

Effectifs : 194 élèves soit 20 de plus qu'en 2018/2019.

9 niveaux :

- 3 en 6^e
- 2 en 5^e
- 2 en 4^e
- 2 en 3^e

Équipe enseignante : Quelques changements dont le professeur de technologie.

...suite

INFORMATIONS :

☐ - Les T.A.P.

Effectifs : Maternelle 37/ 62 soit 60 %
Élémentaire 77/107 soit 72 %

6 groupes au lieu de 7 dû à une baisse des effectifs.

Animateurs extérieur : Musique, Arts Plastiques, Yoga, Basket, Multisport, Tennis, Danse et Activité Manuelle.

L'équipe des TAP a travaillé en fin d'année sur le cirque et a préparé des figurines qui seront installées courant septembre près des Écoles, de la Mairie et de l'Église.

5° - POINT SUR LES TRAVAUX « MUR DE Mme MONBEL » :

Lecture en séance du courrier envoyé par le fils de Mme MONBEL.

INFORMATIONS :

M. Jean-Michel LEFEBVRE donne lecture du courrier reçu par le fils de Mme MONBEL qui est très inquiète et constate une perte de chaleur de 2°.

Un contact a été pris avec l'Entreprise LHOMME pour estimer le coût d'un crépi isolant.

M. Philippe GAGNOT pense qu'il faut faire attention pour toute restauration de maison ancienne, avec un crépi, il faut que le mur respire. La chaux naturelle pourrait être privilégiée.

M. Jean-Michel LEFEBVRE a demandé à l'Entreprise LHOMME une solution techniquement faisable à moindre coût.

Mme Céline LE BORGNE estime qu'il faut éviter le salpêtre à l'intérieur de la maison.

Nous reviendrons vers le Conseil Municipal après réception du devis.

6° - STÈLE :



INFORMATIONS :

M. Jean-Michel LEFEBVRE constate que moins de personnes se sont retrouvées pour la Commémoration.

De nombreux retours positifs pour le retour de la stèle : plus de visibilité, beaucoup de véhicules s'arrêtent pour regarder.

Coût total de l'intervention : 9 513,36 € TTC

7° - **INAUGURATION RÉSIDENCE DU SAOSNOIS – SARTHE HABITAT :**

INFORMATIONS ;

La Municipalité a rencontré des locataires heureux.

Les différents travaux : Isolation par l'extérieur – Installation d'une douche au lieu d'une baignoire plus adaptée aux seniors.

M. Jean-Louis LE GOFF constate une augmentation des loyers de 25 à 30 €.

M. Jean-Michel LEFEBVRE souligne que tous les locataires de cette résidence ont été consultés pour effectuer ces réhabilitations. Il fallait l'accord de tous pour commencer les travaux. L'augmentation des loyers devrait normalement être compensée par la baisse des charges (gaz, électricité).

Le coût des travaux par logement est de 50 000 € environ.
Prochaine réhabilitation : La résidence des Feuillantines.

Démarrage prochain de la nouvelle résidence Sarthe Habitat en centre bourg, endroit donnant la possibilité d'obtenir des subventions du Département de la Sarthe.

8° - **BOÎTE À LIVRES :**

Installation dans le centre de Marolles (semaine 29). Un point en séance sera fait par M. Jean-Louis CECCANTI.

INFORMATIONS :

Attention, mettre dans cette boîte uniquement des livres qui n'ont pas de valeur. Le but étant d'échanger, en prendre un et en déposer un autre.

9° - **VÉHICULES ÉLECTRIQUES :**

Le dossier de demande de subvention a été transmis à la Communauté de Communes. Le reste à charge de la Commune se montera à 8 401 € HT.

INFORMATIONS :

Le projet avance, vous avez la possibilité de voir une station d'auto-partage sur Ballon-Saint-Mars.

10° - ENQUÊTE PUBLIQUE – CHEMIN DE LA REINEBAUDIÈRE :

L'enquête publique concernant l'aliénation du chemin rural de la Reinebaudière s'est achevée le 3 juillet 2019.

Le Commissaire Enquêteur nous a remis son rapport avec ses conclusions et a émis un avis favorable à cette aliénation.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce rapport afin de transmettre l'ensemble du dossier en Préfecture.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. Jean-Michel LEFEBVRE indique que le rapport est en Mairie, à la disposition de tous.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, M. Michel LOUAZÉ ne prend pas part au vote.

11° - QUESTIONS DIVERSES :

☐ - Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE informe le Conseil Municipal que la Préfecture nous a envoyé une copie de l'arrêté prorogeant le délai pour statuer sur la demande d'autorisation présentée par la société « Les Vents du Nord Sarthe 2 » pour l'exploitation d'un parc éolien sur les Communes de Thoigné et Courgains. Le délai est prorogé de 5 mois à compter du 26 juillet 2019.

☐ - Remerciements de l'Association des Conciliateurs de Justice pour la subvention versée.

☐ - Lecture du courrier de M. Jacky EMERY, informant le Conseil Municipal du 75^e anniversaire du décès tragique du Lieutenant américain Samuel LEE le 21 septembre 2019.

☐ - La décharge route de Dangeul a été nivelée par l'Entreprise TRIFALUT. Dorénavant les autorisations de dépôt de matériaux seront données au compte-goutte et uniquement pour les travaux concernant la Commune de Marolles-les-Braults.

☐ - Générations Mouvement : 8 jours de visites de l'ancien canton du Pays Marollais afin de faire découvrir les particularités du Nord-Sarthe et montrer que notre région est dynamique. 4 cars par jour environ ont découvert entre autre, notre Salle Omnisports. Une revue a été éditée pour la circonstance.

☐ - Mise en place de la Vidéo-protection :

Les gendarmes sont satisfaits. Les dossiers suivants :

- Place des Tilleuls,
- Gymnase
- Entrées de bourg

devraient être validés lors d'une commission préfectorale au cours du mois d'octobre 2019.

☐ - Mme Céline LE BORGNE revient sur le mur de Mme MONBEL et estime que la Commune ne doit pas se mettre dans les frais.

☐ - Mme Cécile PÉAN s'interroge sur les travaux rue du Minot.

M. Jean-Michel LEFEBVRE indique que cela concerne la mise en place de la fibre optique.

☐ - Projet futur sur les Communes « Centre » de la Communauté de Communes Maine Saosnois : Les espaces de travail « Coworking ».

Espace de travail partagé, la Commune de Marolles-les-Braults possède les bâtiments nécessaires à cette installation, tel que C.A.S.C.A.D.E lorsqu'ils auront intégré leurs nouveaux locaux.

M. André DELVILLE estime que la Commune pourrait accueillir des séminaires en répertoriant les différents sites de restauration sur Marolles ainsi que les différents atouts de notre Commune.

☐ - M. Philippe GAGNOT demande où en est le projet de légumerie sur la Zone Artisanale « La Touche ».

M. Jean-Michel LEFEBVRE indique que le projet suit son cours mais qu'une donnée importante ralentit l'implantation : La conduite d'eau à déplacer.

Les Syndicats d'Eau ayant des budgets réalisés sur 2 ans, il faut établir le coût de déplacement de cette conduite.

☐ - Maison de Services Publics : des négociations sont en cours pour transformer cette Maison de Services Publics en Maison France Services à échéance de 2 ans.